

#### Membre Fondateur

- · De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

# Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

#### Au 01 novembre 2018

Augmentation de 1% Valeur du point : 3,95 €

Fonctions	Nouveaux coéfficients	Salaire
Rédacteur en chef	617	2 437,15 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 239,65 €
Secrétaire général de la rédaction	485	1 915,75 €
Chef d'édition		
Journaliste polyvalent 3ème échelon	468	1 848,60 €
Chef de service ou d'agence		
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon	452	1 785,40 €
Premier secrétaire de rédaction		
Secrétaire de rédaction 2ème échelon		
Rédacteur détaché	441	1 741,95 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon		
Reporter photo 2ème échelon	425	1 678,75 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon		
Journaliste polyvalent 1er échelon		
Secrétaire de rédaction 1er échelon	419	1 655,05 €
Reporter photo 1er échelon *		
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *	413	1 631,35 €
du 1er au 12ème mois *		

### Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de

20 000 exemplaires, + 10 %

- Pour tenir compte de la périodicité :

\* bi-hebdo, + 10 %

\* tri-hebdo, + 15 %

## Indemnité appareil photographique personnel :

38,11 €

*N.B.* : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.